



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie - 46500 Miers

Tél : 05.65.33.61.50 / courriel : mairiemiers@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 novembre 2022

Le *vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux*, le conseil municipal de Miers, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Caroline Mey-Fau.

Membres présents(es) : Jeanne Aubert, Michaël Bouchet, Jean-Bernard Boudet, Marie-Pierre Cassabois, Emmanuel Cros, Olivier Genries, Benoit Laville et Caroline Mey-Fau.

Membres excusées : Séverine Lafargue et Mélanie Verbigüé

Date de convocation : 18 novembre 2022

Secrétaire de séance : Olivier Genries

Ordre du jour :

Approbation du PV du conseil municipal du 27 octobre 2022

1. Cessions suite aux enquêtes publiques
2. Nomination d'un référent SDIS
3. Changement de destination de biens privés et biens publics
4. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)
5. Transfert de compétence assainissement : transfert des opérations et de l'inventaire
6. Attribution des parcelles AP 292 et 430 de Roubidou
7. Renouvellement contrats d'agents communaux
8. Demandes de subventions de 4L trophy et Telethon

Questions diverses

Madame Jeanne Aubert donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 27 octobre 2022, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1. Cessions suite aux enquêtes publiques

Madame la Maire propose, pour les prochaines enquêtes, que celles-ci soient financées par les demandeurs car elles ont un coût supplémentaire pour la commune. Les 4 enquêtes pour la cession de portions de chemins ruraux ou communaux ont été validées par Madame l'enquêtrice avec des prescriptions :

- Pour la portion située à Millet, Madame la Maire propose de confirmer la décision de l'enquêtrice, mais propose que Monsieur Hervé Bru achète également le reste du chemin au même prix (0,50 € le mètre linéaire). En effet, il s'agit de ne pas laisser une portion communale de chemin au milieu de parcelles privées.

Après débat, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

- Pour le chemin de Giral, Madame la Maire propose de valider la décision de l'enquêtrice, mais suggère aussi que Monsieur Benoit Laville achète le reste du chemin, afin de pas laisser une portion de chemin communal au milieu de parcelles privées. Madame la Maire confirme que, dans ce cas, l'accord des riverains sera demandé.

Monsieur Benoit Laville quitte la salle afin de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité pour la cession du chemin prévu, ainsi que la portion supplémentaire proposée.

- Concernant le chemin des Vals, Madame la Maire propose de valider la cession. Le futur propriétaire, M. André Pouzalgues, aura pris connaissance des prescriptions de l'enquêtrice concernant la possibilité pour les randonneurs de passer sur sa propriété.

La proposition été votée à l'unanimité.

- Pour les chemins demandés par Monsieur Maxime Clédel, Madame la Maire propose d'accepter les portions validées par l'enquêtrice.

Dans un courrier du 17 novembre, Monsieur Clédel demande d'intégrer les 2 portions de terrains entre les parcelles AN 12 et 13 et AN 27 et 32 afin de pouvoir faire passer avec le matériel. Madame la Maire propose d'accepter cette cession, à condition que des servitudes soient signées pour les parcelles 29, 30 et 31. **Toutes ces servitudes devront être actées chez le notaire.**

Le Conseil municipal vote cette proposition à l'unanimité.

2. Nomination d'un référent SDIS

Madame la Maire propose que le référent SDIS soit la première adjointe, Madame Marie-Pierre Cassabois. Elle informe que le schéma de défense incendie est en cours d'élaboration avec le SDIS et que l'arrêté a été signé.

Proposition soumise au vote :

Pour : 7

Abstention : 1

3. Changement de destination de biens privés et biens publics

Madame la Maire propose de déclasser des biens publics en biens privés qui pourront ainsi être vendus. Il s'agit des terrasses dont la vente a déjà été validée par délibération du 29 avril 2021.

D'autre part, des espaces faisant partie du domaine privé de la commune peuvent être versés dans le domaine public. Cela permettrait de ne plus être soumis à la fiscalité foncière. Il s'agit des parkings devant le local communal, ainsi que des espaces devant et derrière la pâtisserie.

A ces deux propositions, de déclassement de biens publics en biens privés et de l'affectation de biens privés en biens publics, le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

4. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)

Monsieur Benoit Laville présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) : nombre d'abonnés, la consommation par abonnés, le nombre de points de captages, le nombre de réservoirs, la longueur du réseau, le taux de rendement du réseau ainsi que l'indice de perte du réseau.

Il rappelle que le RPQS est consultable en Mairie.

5. Transfert de compétence assainissement : transfert des opérations et de l'inventaire

Madame la Maire rappelle que le transfert de la compétence assainissement au syndicat Ségala Limargue sera effectif au 1^{er} janvier 2023. Elle a été acceptée par ce dernier. Il s'agit de préparer le transfert du patrimoine lié à la station et du budget afférent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote favorablement à l'unanimité pour ces transferts.

6. Attribution des parcelles AP 292 et 430 de Roubidou

Suite à l'appel d'offres, une seule offre a été déposée par le GAEC Lafargue. Elle s'élève à 208€.

Le conseil municipal accepte cette offre à l'unanimité.

7. Renouvellement contrats des agents communaux

Madame la Maire présente les 2 contrats à renouveler.

Elle propose de renouveler dans les mêmes conditions celui de l'agent chargé de la garderie, de la cantine et de la communication.

En ce qui concerne celui de l'agent administratif dont le contrat de remplacement de 20 heures par semaine avec le CDG se termine le 4 janvier 2023. Elle propose de le reconduire sous l'égide de la commune pour 20 heures par semaine pour une durée de 6 mois.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler ces contrats dans les conditions proposées.

8. Deux demandes de subvention sont soumises au conseil municipal :

- Celle du 4L Trophy dont les 2 concurrents sont également sapeurs-pompiers volontaires

Madame la Maire propose de leur allouer la somme de 100 euros.

Soumis au vote : *Pour* : 4

Contre : 3

Abstention : 1

- L'AFM Téléthon demande également un soutien.

Madame la Maire propose de renouveler la subvention de 200€.

Le Conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

Questions diverses :

Madame la Maire informe l'assemblée qu'un hommage à Henri Cayre (poète occitan) est programmé le 29 janvier 2023 à 14 h30 avec la participation de l'association AQUI L'OC de Saint-Céré.

Jean-Bernard Boudet souligne que le prêt de la nacelle ne semble plus possible par Cauvaldor et qu'une somme trop importante est demandée aux communes. Il demande que ce matériel qui a été acheté par l'ancienne communauté des communes du Pays de Padirac et depuis longtemps amorti et que de ce fait, ce matériel devrait être mis à disposition des communes pour une somme modique. Madame la Maire en fera la demande au président de Cauvaldor.

Madame la Maire propose d'adopter une motion de soutien à la ligne POLT. Elle rappelle qu'en 2021, l'Etat s'était engagé à investir sur cette ligne.

Fin de séance 23h00

Mey-Fau Caroline

Cassabois

Boudet

Genries Olivier

Marie-Pierre

Jean-Bernard

Aubert Jeanne

Bouchet Michaël

Cros Emmanuel

Laville Benoit

Lafargue Séverine

Verbiguié Mélanie

Excusée

Excusée